



Les Coteaux

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Des travaux majeurs pour le réseau d'aqueduc se réaliseront cette année

*Les Coteaux, le 16 février 2022* - La Municipalité des Coteaux est heureuse de confirmer qu'au cours de l'année 2022, elle pourra procéder au remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute qui s'étend de son usine de filtration de la rue des Saules jusqu'au large du lac Saint-François, et ce, suite à la réception des autorisations des différents ministères impliqués.

#### Des travaux nécessaires très attendus

En effet, la Municipalité a reçu en décembre 2021 les dernières autorisations nécessaires au remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute, un projet dont les démarches ont débuté à l'été 2018 à la suite d'une pénurie en eau potable. Cette conduite, qui permet d'acheminer l'eau prélevée dans le lac Saint-François vers l'usine de filtration, ne correspond plus aux besoins de la population. L'installation actuelle dispose d'un tuyau d'un diamètre de 305 millimètres et d'une longueur de 250 mètres ce qui laisse passer un débit de 4 800 m<sup>3</sup> d'eau par jour. « Les développements résidentiels de la dernière décennie ont grandement contribué à la hausse de la demande en eau potable. Avec les projets domiciliaires à venir à Les Coteaux, il est plus que nécessaire d'installer une nouvelle conduite qui pourra faire circuler un volume d'eau de 7 800 m<sup>3</sup> par jour avec la possibilité dans le futur de modifier certains équipements pour obtenir un débit de 10 000 m<sup>3</sup> par jour », mentionne le maire Sylvain Brazeau. La nouvelle conduite aura un diamètre de 500 millimètres sur une longueur de 550 mètres. En plus d'offrir un plus grand débit d'eau pour desservir la population grandissante, cette amélioration au réseau d'aqueduc permettra de disposer d'un volume d'eau suffisant à la réalisation des travaux d'entretien périodiques sans craindre une pénurie.

#### Un dossier multipartite qui a impliqué cinq ministères parmi les deux paliers de gouvernement

La Municipalité a dû dans ce dossier, traverser plusieurs processus d'approbation, et ce, auprès de différentes instances gouvernementales avant d'obtenir l'autorisation finale. « Bien que la Municipalité ait débuté ses démarches depuis 2018, le chemin a été tortueux et l'administration municipale a dû présenter de nombreuses demandes d'autorisation, entre autres à Infrastructure Canada, Transports Canada, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de même que le ministère des Finances », rapporte la directrice générale Pamela Nantel. De plus, au cours de l'année 2019, une nouvelle norme émise par le gouvernement fédéral a obligé la Municipalité à présenter son projet pour fin de consultation auprès des peuples autochtones et des Premières Nations. Des délais supplémentaires se sont alors ajoutés à l'échéancier. Parmi les autorisations reçues par les gouvernements fédéral et provincial, certaines requéraient des conditions, entre autres, la réalisation d'un projet de compensation pour les pertes d'herbier aquatique qui devra être complété d'ici deux ans.

#### La réalisation des travaux prévue en 2022

Somme toute, le projet pourra être réalisé au cours de l'année 2022, mais puisqu'il s'agit de travaux en milieu aquatique, la Municipalité devra débuter ses ouvrages dans l'eau seulement après le 15 août, et ce, de manière à respecter les normes relatives à l'habitat du poisson. Le conseil municipal a octroyé le contrat lors de l'assemblée publique du 20 décembre 2021 à la firme Pronex pour un montant de 2 207 162,20 \$ taxes incluses. Une subvention dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau au montant de 1 870 320 \$ a été confirmée en juillet 2020. L'aide financière provient à parts égales des gouvernements du Québec et du Canada.

- 30 -

Source :

Audrey Caza  
Chargée de projet  
Municipalité des Coteaux  
450 267-3531, poste 233  
[projet@les-coteaux.qc.ca](mailto:projet@les-coteaux.qc.ca)